

à transmission par chaîne, à la silhouette audacieuse montant en estrade et que Menny Pies avait baptisée « conduite extérieure ». Quand à la Place d'Armes la voix tonitruante de Norbert Le Gallais annonçait qu'il s'apprêtait à monter en voiture, tout le monde courait aux fenêtres pour admirer cet homme téméraire qui, caché derrière d'énormes lunettes et emmitouflé dans une fabuleuse pelisse de chèvre, allait braver la mort; mais les fenêtres se refermaient bien vite aux sons d'une incroyable pétarade et d'un bruit étourdissant de ferraille si ce n'était à la vue d'un inquiétant nuage de vapeur et de poussière.

La largeur de vue et la crédulité de Norbert Le Gallais lui jouèrent un mauvais tour à l'Automobile-Club dont il était président depuis sa fondation (1906): s'il avait tenu la bride haute à un de ses parents qui occupait le poste de secrétaire-général, il aurait probablement évité la catastrophe qui mit fin à ladite société, première du nom.

De 1892 à 1895 Norbert Le Gallais fit partie du Conseil communal. (30)

Mais ce ne fut qu'en 1908 qu'il se décida à poser sa candidature pour un siège à la Chambre, siège qu'il obtint.

Pendant sa première tournée électorale il crut s'en devoir tenir aux errements pas toujours recommandables de ses oncles et cousins Metz ce qui ne lui fit pas grand bien. En effet, une plainte ayant été déposée contre Le Gallais et ses amis Maurice Pescatore et Joseph Funck, pour avoir contrevenu à l'article 144 de la loi électorale du 5. 3. 1884 (modifiée en 1892)*, Norbert Le Gallais et Maurice Pescatore furent condamnés à 300 francs et Joseph Funck à 500 francs d'amende. La défense ne manqua pas de protester contre le fait que seuls ces cas isolés avaient été retenus parmi un tas d'autres. (32)

Le 11. 7. 1912, le «Luxemburger Wort» publia le fameux article «Minenkonzessionen». Après avoir rappelé l'historique des pourparlers ayant entouré les concessions: — 1^o proposition du Syndicat d'achat (comprenant l'ARBED), suivie d'une seconde proposition, plus avantageuse, à la suite de la campagne de «L'Avenir» d'Arlon; contreproposition, encore plus avantageuse pour l'Etat, faite par *Thyssen* sur l'instigation d'Emile Prum — l'auteur anonyme rattache des sousentendus au fait qu'en présence des propositions de Thyssen l'ARBED se retira du Syndicat. «Sans prendre parti», le «Wort» insinue entre autres que le retrait de l'ARBED pourrait être fictif, pour rendre la main libre à ses représentants qui siégeaient à la Chambre et leur permettre de prendre part au vote de la loi concernant les concessions minières.

Norbert Le Gallais, Auguste Laval, Léon Metz et Adolphe Schmit — tous membres du Conseil d'administration de l'ARBED — se

*) Seront punis ceux qui, à l'occasion d'une élection et avant la fin des opérations électorales, auront donné, offert ou promis aux électeurs des comestibles ou des boissons. (31)